

REXEL CAHORS

4600
62 CHEMIN DE LA GRAVETTE

46000 CAHORS
Tél : 05 65 20 30 10 Fax : 05 65 22 69 88

REXEL CAHORS

62 CHEMIN DE LA GRAVETTE
46000 CAHORS
France

MONSIEUR CEDRIC AZAM

LIEU DIT LE MAS
46340 DEGAGNAC
France

Échéance : 31/10/2025

Règlement : Lettre de change directe

Attention cette facture est en envoi dématérialisé fiscalement

N° ligne	Référence Désignation	Prix unitaire H.T.	Remise en %	Prix Net Unitaire H.T.	Qté	Unité	Prix total H.T.	Code T.V.A.
Votre commande : CHRISTOPHE								
Notre Réf: 4600000407719 du 22/09/2025								
Notre BL n° 000236331 expédié le 22/09/2025								
0010	BIZ205013 PE PLAST PG 13.5 X10	13,67994	28,00	9,84956	1	U	9,85	2
0020	THB1800051 HORLOGE JOURNALIERE MECANIQUE AVEC RESERVE DE MARCHE 1 C	121,27816	33,76	80,33466	1	U	80,33	2
0030	LEG406774 DNX3 1P+NG C16 4500A/6KA UNI	15,20059	33,00	10,18440	1	U	10,18	2
0040	SCHR9PFC610 DISJONCTEUR XP 1P+N 10A C 00	14,40299	42,38	8,29900	5	U	41,50	2
0050	FILR2V3G1,5C100 R2V CU 3G1,5 C100M	2,22393	64,46	0,79040	200	U	158,08	2
Sous total HT BL 000236331							299,94	
Sous total commande CHRISTOPHE							299,94	

Code T.V.A.	Total H.T. hors D.E.E.E.	Total H.T. D.E.E.E.	Total H.T.	P.F.A.	NET H.T.	Taux de T.V.A. (en %)	Total T.V.A.
2	299,94	0,00	299,94	9,90	309,84	20,00	61,97

L'éco-participation correspond au coût d'élimination des déchets et des équipements électriques et électroniques qui vous est répercuté conformément aux dispositions du décret n° 2005-829 et de l'article L 541-10-2 du Code de l'Environnement.

Merci d'adresser votre règlement et le coupon détachable à l'adresse ci-dessous

Centre de traitement des paiements BNP PARIBAS PARIS (BNPFRPPPLZ)
REXEL France /SUD EST RIB 30004 00588 00010007392 64
CENTRE DES PAIEMENTS N° code IBAN FR76 3000 4005 8800 0100 0739 264
TSA 91114
69626 VILLEURBANNE CEDEX

NET H.T.	309,84 €
Total T.V.A.	61,97 €
MONTANT NET T.T.C.	371,81 €
En EUR	FACTURE

Date de facture	30/09/2025
N° Client	6512410
N° de Facture	995886341
Net à Payer	371,81 €
Date d'échéance	31/10/2025
Mode de règlement	Lettre de change directe

Escompte pour paiement anticipé : néant par rapport aux conditions générales de vente

Extrait des conditions générales de vente. Les factures de la Société REXEL France sont payables au comptant sans escompte. L'absence de paiement total ou partiel à l'échéance rendra toute somme due par le Client immédiatement exigible, sans rappel préalable, elle entraînera notamment le paiement par le Client d'une indemnité forfaitaire de 40 Euros par facture impayée, ce montant étant susceptible d'être augmenté si la Société justifie que les frais de recouvrement exposés sont supérieurs au montant de l'indemnité forfaitaire, l'application d'une clause pénale égale à 15 % du montant total facturé et non payé par le Client ainsi que des pénalités de retard calculées sur la base du taux d'intérêt pratiqué par la Banque Centrale Européenne à son opération de refinancement la plus récente majoré de dix points de pourcentage, le taux d'intérêt à appliquer étant, pour le premier semestre de l'année, celui en vigueur au 1er janvier de l'année considérée et, pour le second semestre, celui en vigueur au 1er juillet de l'année considérée. Ces pénalités sont applicables à compter du lendemain de la date d'échéance de la facture et jusqu'au complet paiement des sommes dues. Conformément à la loi n°80-335 du 12 mai 1980, les biens vendus demeurent la propriété de la Société REXEL France jusqu'au paiement intégral et effectif du prix facturé et de ses accessoires, la livraison s'entendant de la remise matérielle des marchandises. Tout litige entre le Client et la Société relève de la compétence du Tribunal de Commerce de Paris.

REXEL France SAS - 13 Bd du Fort de Vaux - 75017 PARIS
SAS au capital de 41 940 672 Euros - N° SIREN : 309304616 - RCS PARIS 309 304 616
Code NAF 4669A - Numéro de TVA intra-communautaire : FR26309304616